



PERMIS DE LOUER

Lutte contre l'habitat indigne

LILLERS

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

Rue du Commerce : du n°1 au 27 B

Rue Fanien : du n°1 au 17 et du n°8 au 54

Place R. Salengro : du n°2 au 44 et du n°25B au 59

Place de l'Église : du n°2 au 30

Rue Neuve : du n°1 au 49 et du n°2 au 42

Rue Sébastopol : du n°2A au 68 et du n°5 au 39

Impasse Sébastopol : du n°6 au 10 et le n°5

Rue d'Aire : du n°1 au 23 et du n°2 au 14

Rue d'Ham : du n°2 au 72 et du n°3 au 79

Place des F.F.L. : du n°2 au 10

Rue du Bourg d'Aval : du n°2 au 32 et du n°5 au 19

Impasse Duwet : du n°1 au 6

Rue du Mal. de Lattre de Tassigny : du n°1
au 73 et n°6 au 54

Rue de l'Église : du n°2 au 18 et du n°1 au 21

Rue Philiomel : du n°3 au 49

Rue de la Gare : du n°4 au 60

Rue du Faubourg d'Aval : du n°23 au 101
et du n°36 au 130

Imp. J. Jaurès : du n°2 au 12 et du n°3 au 7

Rue de Pernes : du n°2 au 48 et du n°1 au 35

Pl. J. Jaurès : du n°4 au 36 et du n°1 au 43

Rue des Chats : du n°1 au 33

Pl. du Capt. Ansart : du n°2 au 26 et du n°9 au 15

Rue de Relingue : du n°2 au 36 et du n°1
au 39B

Rue de la Rép. : du n°4 au 42 et du n°1 au 39

Rue de Verdun : du n°2 au 88B et du 1 au 117

Rue d'Aire : du n°14 au 54 et du n°23 au 41

Rue de Philiomel : du n°2 au 58 et du n°51 au 71

Rue des Cordiers

Rue du Cliquet

Rue Mozart

*Extension du périmètre
à partir du 1^{er} janvier 2025*

Rue de la Plaine : du n°5 au 75

Retrait du périmètre : Rue du Chapitre

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses.

Comment faire ?

Consultez le guide pratique sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Mairie de Lillers

Service habitat privé – 03.21.61.64.64 – b.valembos@mairie-lillers.fr



L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane